

**ARRETE N°01 - 2025**

**PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES  
PROJETS D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TOURAINNE-EST VALLEES ET DE CREATION DES  
PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE 28  
MONUMENTS HISTORIQUES SITUES SUR LE TERRITOIRE  
DE TOURAINNE-EST VALLEES**

**Le Président de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées,**

**Vu, le code général des collectivités territoriales,**

**Vu, le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-8,**

**Vu, le code du patrimoine, et notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-17,**

**Vu, le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-24,**

**Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées,**

**Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 167-2019 du 19 décembre 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation et de collaboration avec les communes,**

**Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 168-2019 du 19 décembre 2019 adoptant la Charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,**

**Vu, les éléments du Porter à Connaissance transmis par le représentant de l'Etat le 28 octobre 2020,**

**Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 131-2022 du 24 novembre 2022 actant de la présentation des premières grandes orientations politiques pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, constituant un point d'étape,**

**Vu, la conférence des communes, organisée le 18 octobre 2023, qui a donné lieu à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables à l'ensemble des conseillers municipaux conviés,**

**Vu, la Conférence intercommunale des Maires réunie le 19 octobre 2023 qui a débattu des orientations politiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,**

**Vu, les débats sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intervenus dans les conseils Municipaux en novembre et décembre 2023,**

**Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 146-2023 du 21 décembre 2023 actant de l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de Touraine-Est Vallées, tenu en conseil communautaire,**

**Vu, la Conférence intercommunale des Maires réunie le 9 octobre 2024 qui a stabilisé le projet avant l'engagement de la suite de la procédure en s'assurant de la levée de tout dissensus,**



**Vu**, la conférence des communes, organisée le 5 novembre 2024, qui a donné lieu à la présentation du projet de PLUi à l'ensemble des conseillers municipaux conviés,

**Vu**, les avis favorables sur le projet de PLUi, exprimés par les conseils municipaux,

**Vu**, l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 décembre 2024,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 01-2025 du 08 janvier 2025 portant bilan de la concertation et arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

**Vu**, la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France d'engager une étude pour l'élaboration des périmètres délimités des abords de monuments historiques, dont l'objectif est de se substituer à la servitude AC1 définie par un cercle de 500m de rayon autour des monuments historiques,

**Vu**, l'étude réalisée par la Communauté de communes Touraine-Est Vallées pour l'élaboration de périmètres délimités des abords de monuments historiques sur l'ensemble du territoire intercommunal,

**Vu**, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur les projets de Périmètres Délimités des Abords ci-dessous-mentionnés, reçu le 18 décembre 2024,

**Vu**, l'avis favorable des Conseil Municipaux sur les projets de Périmètres Délimités des Abords,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 02-2025 du 08 janvier 2025 portant sur la validation du projet de périmètres délimités des abords de 28 monuments historiques sur le territoire de Touraine-Est Vallées :

**AZAY-SUR-CHER :**

- Château de la Michelinière et Prieuré Saint-Jean-du-Grais
- Château de Leugny
- Eglise Sainte-Marie-Madeleine et ancien château

**CHANÇAY et REUGNY :**

- Château de la Côte, Château de Valmer, Manoir de Vaumorin, Manoir de Montfort

**LA VILLE AUX DAMES :**

- Eglise Notre Dame

**LARÇAY :**

- Castellum de Larçay

**MONNAIE :**

- Manoir de Bourdigal
- Château des Belles Ruries

**MONTLOUIS-SUR-LOIRE :**

- Domaine de la Bourdaisière
- Manoir de la Miltière

**MONTLOUIS-SUR-LOIRE, VERNOU-SUR-BRENNE et VOUVRAY :**

- Presbytère de Montlouis-sur-Loire et Maison dite de la Ramée

**REUGNY :**

- La Vallière

**VERETZ et AZAY-SUR-CHER :**

- Maison dite de la Chavonnière

**VERETZ :**

- Eglise paroissiale Notre-Dame

**VERNOU-SUR-BRENNE :**

- Eglise de la Sainte Trinité, chapelle dite des Archevêques et vestiges édifice Gallo-romain
- Manoir du Bas-Cousse
- Manoir du Clos Pouvray
- Château de Jallanges

**VOUVRAY :**

- Chapelle troglodytique de l'Echeneau
- Manoir du Plessis

**Vu**, la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 17 décembre 2024 désignant Monsieur Jean-Louis METERREAU en qualité de président de la commission d'enquête publique, Madame Martine BEURTON et Monsieur Martin LEDDET en qualité de commissaires enquêteurs titulaires de la commission et Monsieur Pierre TONNELLE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

**Vu**, les pièces du dossier du PLUi soumis à enquête publique,

**Vu**, les pièces du dossier de création des PDA des monuments historiques soumis à enquête publique,

## ARRÊTE

### **Article 1 – Durée et lieu de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique unique relative aux projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de 28 monuments historiques situés sur le territoire de Touraine-Est Vallées, pour une durée de 31 jours, du lundi 28 avril 2025 à 14h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00 inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées, 48 rue de la Frelonnerie à Montlouis-sur-Loire (37270).

### **Article 2 – Commission d'enquête publique**

Par décision n°E24000177/45 du 17 décembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné les membres de la commission d'enquête publique composée de :

Monsieur Jean-Louis METERREAU en qualité de président,  
Madame Martine BEURTON en qualité de 1<sup>er</sup> membre titulaire de la commission,  
Monsieur Martin LEDDET en qualité de 2<sup>ème</sup> membre titulaire de la commission,  
Monsieur Pierre TONNELLE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

### **Article 3 – Composition des deux dossiers d'enquête publique**

**Article 3.1** – Le dossier d'enquête relatif au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées est constitué à minima des pièces suivantes :

- Le dossier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté, comprenant :
  - le rapport de présentation, détaillant notamment l'évaluation environnementale
  - le PADD
  - le règlement écrit
  - le règlement graphique
  - les annexes
  - les OAP
  - le bilan de la concertation
- La délibération communautaire n° DEL 01-2025 du 08 janvier 2025 portant bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe)

- L'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Les attestations de parution dans la presse de l'avis d'enquête publique.

**Article 3.2** – Le dossier d'enquête relatif au projet de création de périmètres délimités des abords de 28 monuments historiques sur le territoire de Touraine-Est Vallées est constitué à minima des pièces suivantes :

- Le dossier de projet des 20 Périmètres Délimités des Abords (PDA) identifiés sur le territoire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées arrêté, comprenant :
  - Château de la Michélinière et Prieuré Saint-Jean-du-Grais (AZAY-SUR-CHER)
  - Château de Leugny (AZAY-SUR-CHER)
  - Eglise Sainte-Marie-Madeleine et ancien château (AZAY-SUR-CHER)
  - Château de la Côte, Château de Valmer, Manoir de Vaumorin, et Manoir de Montfort (CHANÇAY et REUGNY)
  - Eglise Notre Dame (LA VILLE AUX DAMES)
  - Castellum de Larçay (LARÇAY)
  - Manoir de Bourdigal (MONNAIE)
  - Château des Belles Ruries (MONNAIE)
  - Domaine de la Bourdaisière (MONTLOUIS-SUR-LOIRE et VERETZ)
  - Manoir de la Miltière (MONTLOUIS-SUR-LOIRE)
  - Presbytère et Maison dite de la Ramée (MONTLOUIS-SUR-LOIRE, VERNOU-SUR-BRENNE et VOUVRAY)
  - La Vallière (REUGNY)
  - Maison dite de la Chavonnière (VERETZ et AZAY-SUR-CHER)
  - Eglise paroissiale Notre-Dame (VERETZ)
  - Eglise de la Sainte Trinité, chapelle dite des Archevêques et vestiges édifice Gallo-romain (VERNOU-SUR-BRENNE)
  - Manoir du Bas-Cousse (VERNOU-SUR-BRENNE)
  - Manoir du Clos Pouvray (VERNOU-SUR-BRENNE)
  - Château de Jallanges (VERNOU-SUR-BRENNE)
  - Chapelle troglodytique de l'Echeneau (VOUVRAY)
  - Manoir du Plessis (VOUVRAY)
- La délibération communautaire n° DEL 02-2025 du 08 janvier 2025 portant sur la validation du projet de périmètres délimités des abords de 28 monuments historiques sur le territoire de Touraine-Est Vallées.
- Les attestations de parution dans la presse de l'avis d'enquête publique.

#### **Article 4 – Consultation des dossiers d'enquête publique et des registres d'enquête publique**

Le dossier du projet de création de périmètres délimités des abords de 28 monuments historiques sur le territoire de Touraine-Est Vallées et le dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées, ainsi qu'un registre d'enquête, pour chacun des volets de l'enquête (PLUi et PDA), à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête seront déposés pendant 31 jours consécutifs, du lundi 28 avril 2025 à 14h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00 inclus :

- à la Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées – 48, rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.
- ainsi que dans les Mairies des dix communes du territoire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Véretz, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray) aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, rappelés ci-dessous.

Les dossiers d'enquête publique seront également consultables en version numérique sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>, ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à la Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et dans les Mairies des dix communes du territoire (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Véretz, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray), aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, rappelés ci-dessous.

Mairie d'Azay-sur-Cher	17 Grande Rue	37270	AZAY-SUR-CHER	Du lundi au vendredi et les samedis 17 et 24 mai de 9h à 12h.
Mairie de Chançay	16 rue de la Mairie	37210	CHANCAY	Lundi de 13 h 30 à 17 h 00 Du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30
Mairie de Larçay	3 rue du 8 mai	37270	LARCAY	Lundi : 14h à 17h30 Mardi : 9h15 à 12h / 14h à 17h Mercredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h Jeudi : 9h15 à 12h Vendredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h et le samedi 03 mai : 10h à 12h
Mairie de Monnaie	Place Charles De Gaulle	37380	MONNAIE	Lundi : 14h-18h30 Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h Vendredi : 14h-17h
Mairie de Montlouis-sur-Loire	6 Place François Mitterrand	37270	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Lundi, mardi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; Mercredi : de 9h à 17h30 Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30.
Mairie de Reugny	10 rue Nationale	37380	REUGNY	Lundi de 10h30 à 12h30 Mardi, mercredi, vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h Jeudi de 13h30 à 17h Samedi de 9h à 12h
Mairie de Véretz	rue Moreau Vincent	37270	VERETZ	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Jeudi : de 9h à 12h30
Mairie de Vernou-sur-Brenne	1 rue Anatole France	37210	VERNOU-SUR-BRENNE	Lundi au vendredi de 9h à 12h Mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h
Mairie de la Ville-aux-Dames	Avenue Jeanne d'Arc	37700	LA VILLE-AUX-DAMES	Du lundi au jeudi : 08h30-12h30 / 13h30-16h50, le vendredi : 08h30 12h30 / 13h30-16h20
Mairie de Vouvray	1 rue Gambetta	37210	VOUVRAY	Lundi : 13h30 - 17h00 Mardi : 13h30 - 17h00 Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00 Jeudi : 8h30 - 12h30 Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées	48, rue de la Frelonnerie	37270	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.
--	---------------------------	-------	---------------------	---

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations éventuelles, ses propositions et ses contre-propositions, au plus tard le mercredi 28 mai 2025 à 17h00 :

- sur les 22 registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux désignés ci-dessus,
- sur le registre dématérialisé sécurisé, accessible en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>
- ou les adresser par courrier postal - à l'attention de la commission d'enquête, - de manière à ce que celles-ci lui parviennent avant la clôture de l'enquête, à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées - 48, rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire,
- ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6076> et donc visibles par tous.

#### Article 5 – Informations environnementales

L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera joint au dossier et pourra donc être consulté dans les conditions définies à l'article 4.

#### Article 6 – Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra le public dans le cadre des permanences assurées aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Dates	Horaires
Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées 48 rue de la Frelonnerie, 37270	lundi 28 avril 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Larçay 3 rue du 8 mai, 37270	lundi 28 avril 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Chançay 16 rue de la Mairie, 37210	mardi 29 avril 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Monnaie Place Charles De Gaulle, 37380	mardi 29 avril 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Vouvray 1 rue Gambetta, 37210	mercredi 30 avril 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Montlouis-sur-Loire 6 Place François Mitterrand, 37270	mercredi 30 avril 2025	14h00 à 17h00
Mairie d'Azay-sur-Cher 17 Grande Rue - 37270	lundi 12 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Véretz rue Moreau Vincent, 37270	lundi 12 mai 2025	14h00 à 17h00

Mairie de Chançay 16 rue de la Mairie, 37210	mercredi 14 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Reugny 10 rue Nationale, 37380	mercredi 14 mai 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Montlouis-sur-Loire 6 Place François Mitterrand, 37270	jeudi 15 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de la Ville-aux-Dames Avenue Jeanne d'Arc, 37700	jeudi 15 mai 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Vouvray 1 rue Gambetta, 37210	vendredi 16 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Vernou-sur-Brenne 1 rue Anatole France, 37210	vendredi 16 mai 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Reugny 10 rue Nationale, 37380	samedi 17 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de la Ville-aux-Dames Avenue Jeanne d'Arc, 37700	mercredi 21 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Larçay 3 rue du 8 mai, 37270	mercredi 21 mai 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Vernou-sur-Brenne 1 rue Anatole France, 37210	jeudi 22 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Monnaie Place Charles De Gaulle, 37380	jeudi 22 mai 2025	14h00 à 17h00
Mairie d'Azay-sur-Cher 17 Grande Rue - 37270	samedi 24 mai 2025	09h00 à 12h00
Mairie de Véretz rue Moreau Vincent, 37270	mercredi 28 mai 2025	09h00 à 12h00
Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées 48 rue de la Frelonnerie, 37270	mercredi 28 mai 2025	14h00 à 17h00

### Article 7 – Clôture de l'enquête publique unique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par la commission d'enquête. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, la commission d'enquête communiquera à Monsieur le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de Touraine-Est Vallées disposera d'un délai de quinze jours pour répondre aux observations formulées sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et sur le projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des 28 monuments historiques situés sur le territoire de Touraine-Est Vallées, complété le cas échéant par les observations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) d'Indre-et-Loire.

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour que le Président de la commission d'enquête transmette à Monsieur le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans son rapport d'enquête accompagné des conclusions et avis motivés dans deux documents séparés (mais indissociables) sur chacun des volets de l'enquête (PLUi et PDA) le tout par voie dématérialisée ainsi qu'en version papier..

### Article 8 – Communication et consultation du rapport de la commission d'enquête

Monsieur le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées adressera une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Un mois après la clôture de l'enquête, le public pourra consulter ces documents à la Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées – 48, rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées [www.touraineestvallees.fr](http://www.touraineestvallees.fr) pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées.

### **Article 9 – Avis de publication de l'enquête publique et formalités d'affichage**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et dans les Mairies des dix communes du territoire (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Véretz, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray). Il sera également publié sur le site internet de la Communauté Touraine-Est Vallées [www.touraineestvallees.fr](http://www.touraineestvallees.fr).

Un affichage spécifique (format A2 – lettres noires sur fond jaune) sera mis en place sur les lieux de l'enquête publique (y compris à proximité des Monuments Historiques) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat établi à la clôture de l'enquête par Monsieur le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et par Monsieur le Maire d'Azay-sur-Cher, Monsieur le Maire de Chançay, Monsieur le Maire de Larçay, Monsieur le Maire de Monnaie, Monsieur le Maire de Montlouis-sur-Loire, Monsieur le Maire de Reugny, Monsieur le Maire de Véretz, Madame le Maire de Vernou-sur-Brenne, Monsieur le Maire de La Ville-aux-Dames et Madame le Maire de Vouvray.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

### **Article 10 – Prolongation de l'enquête**

Par décision motivée, entre la Communauté de communes Touraine-Est Vallées, le Tribunal Administratif d'Orléans et la commission d'enquête, l'enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.

### **Article 11 – Contact pour informations**

Des informations sur les dossiers peuvent être demandées par téléphone auprès de Madame ROCHE-TERNOIR, Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme à la Communauté Touraine-Est Vallées, ou Madame BOUTEILLER, Assistante de Direction, au numéro de téléphone suivant :

02 47 50 80 94, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui@touraineestvallees.fr](mailto:plui@touraineestvallees.fr). Cette adresse électronique n'a pas vocation à recevoir des contributions.

Les informations relatives au dossier des 20 Périmètres Délimités des Abords (PDA) peuvent être demandées à Madame ROLAND, Architecte des Bâtiments de France, Unité Départementale de l'Architecte et du Patrimoine (UDAP) d'Indre-et-Loire 36 rue de Clocheville 37000 TOURS au numéro de téléphone suivant : 02 47 31 03 03

### **Article 12 – Approbation du Conseil Communautaire**

A l'issue de l'enquête publique, lorsque la commission d'enquête aura rendu son rapport, le dossier du projet de périmètres délimités des abords (PDA) de 28 monuments historiques situés sur le

territoire de Touraine-Est Vallées et le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Touraine-Est Vallées après la tenue d'une Conférence des Maires.

**Article 13 – Exécution du présent arrêté et ampliation**

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et une copie sera transmise à Monsieur le Directeur de l'UDAP d'Indre-et-Loire, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, Madame et Messieurs de la commission d'enquête et Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées.

Fait à Montlouis-sur-Loire, le 11 mars 2025

**Vincent MORETTE,**  
Président de Touraine-Est Vallées

